

gnent point les membres de la droite qui ne sont pas responsables de la législation de ces quinze dernières années, mais elles comportent un blâme sévère à l'adresse de son Gouvernement et de sa politique.

Quel remède propose-t-il à l'état de choses dont il se plaint? Il ne demande pas un projet de loi destiné à contrôler et régir les trusts canadiens, mais il conseille de livrer le pays avec toutes ses ressources aux déprédations des gigantesques trusts américains. Si c'est là le seul remède que préconise mon honorable ami, je ne m'étonne pas qu'il lui arrive quelquefois de ne pas faire concorder son jugement avec les faits.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

L'hon. M. BORDEN: Monsieur l'Orateur, au moment où la séance a été suspendue, j'étais à commenter les remarques de l'honorable chef de l'opposition sur ce qu'on a appelé le traité de réciprocité, proposition qu'il a soumise au Parlement, à la dernière session, et sur laquelle le pays a été appelé à se prononcer. J'ai nié sa prétention que les adversaires de l'arrangement n'en avaient pas discuté le côté économique, et je la nie de nouveau. Elle est sans fondement aucun, et il est facile de l'établir à la satisfaction générale pour peu que l'on se reporte aux discussions de la dernière campagne électorale.

Mon très honorable ami me permettra de rappeler un fait qu'il a oublié ou volontairement laissé dans l'ombre: une des parties à la controverse—celle qu'il représente—apportait non pas un argument d'ordre économique, mais deux; tout le monde se rappelle qu'à venir jusqu'à deux semaines avant le 21 septembre, la prétention de nos adversaires était que le pays devait ratifier l'arrangement parce qu'il permettrait au cultivateur d'obtenir des prix plus élevés pour ses produits. Mais environ deux semaines avant l'élection, les partisans de la réciprocité modifièrent complètement leur attitude et représentèrent aux électeurs, non seulement dans l'Est, mais même dans les villes de l'Ouest qu'il fallait accepter l'arrangement proposé, parce qu'il aurait pour effet d'abaisser le prix des produits agricoles, au grand avantage des consommateurs. Si mon très honorable ami persiste à dire que nous n'avions pas un seul argument d'ordre économique, je puis répondre que lui et ses amis, durant toute la campagne en ont invoqué deux absolument contradictoires et incompatibles.

Mon très honorable ami affirme que la population souffre aujourd'hui des résultats désastreux du rejet de cette convention. Je n'envisage pas au même point de vue l'état de choses qui existe maintenant

L'hon. R. L. BORDEN.

au Canada. Cependant, je me suis demandé s'il estimait véritablement que le refus de la population d'accepter ce traité avait eu pour résultat l'augmentation ou la diminution des prix des articles consommés en ce pays. Il n'a pas expliqué très clairement ce détail précieux et j'en suis encore à me demander s'il désire vraiment fournir des raisons plus convaincantes sous ce rapport. Egalement, il a affirmé que le rejet de cette convention avait occasionné une divergence d'opinion entre la population de l'Est et celle de l'Ouest, ajoutant que cette dernière se trouvait à souffrir du verdict de l'électorat, pris dans son ensemble, qui avait refusé d'accepter ce traité. Je voudrais lui dire que s'il existe aujourd'hui semblable sentiment dans l'Ouest du Canada—ce dont je doute vraiment—il est imputable à la campagne poursuivie par ses propres partisans. Quant à sa prétention qui tend à dire que les relations entre le Canada et les Etats-Unis se trouvent affaiblies, j'affirme que, pour ma part, je me suis toujours efforcé de suivre une attitude qui aurait pu améliorer—si elles pouvaient l'être—les relations amicales qui se poursuivent aujourd'hui entre l'empire britannique et la grande République qui nous borne au Sud. J'ose espérer que ces bonnes relations seront toujours maintenues et que la célébration prochaine qui marquera la fin d'un siècle de paix entre les deux pays se fera également et au Canada et aux Etats-Unis en une façon digne d'un événement aussi important. Cependant, monsieur l'Orateur, j'ose croire que le Canada ne se trouvera à perdre dans l'estime ni dans le respect des Etats-Unis en adoptant une politique qui affirmera la haute main que le Parlement du Canada entend exercer fermement sur ses propres affaires, politique qui trouvera son idéal le plus élevé, son expression la plus grande dans le développement de ce Dominion en qualité de nation autonome dans les limites de l'empire. Mon très honorable ami a parlé du projet de préférence commerciale dans les limites de l'empire. Il a cru relever certaines inconséquences dans les opinions entretenues par les différents membres du cabinet sous ce rapport et sous d'autres encore. Il m'a semblé—autant que j'ai pu saisir la portée de ses observations—qu'il a exprimé, en moins de dix minutes, l'une de l'autre, des opinions absolument inconséquentes. D'abord, il a nargué les impérialistes de la Grande-Bretagne, parlant d'une façon très cavalière des aspirations et de l'idéal qu'ils poursuivaient; puis, un peu plus loin, il s'est posé comme constituant la seule espérance qu'il leur restait, ajoutant que ces gens-là se trouveraient forcés de venir à lui en fin de compte.

Je me contenterai de répondre que ces personnes se trouveront dans une condition très précaire et très déplorable si elles se